

---

**Soixante-cinquième session ordinaire**

---

## Séance plénière

### Compte rendu de la douzième séance

*Tenue au Siège, à Vienne, le vendredi 24 septembre 2021, à 10 h 15<sup>1</sup>.*

**Président : M. MARAFI (Koweït)**

#### Table des matières

Point de l'ordre du jour <sup>2</sup>		Paragraphes
12	Nomination du Vérificateur extérieur ( <i>suite</i> )	1-4
20	Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée	5-23
12	Nomination du Vérificateur extérieur ( <i>suite</i> )	24-27
29	Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2022	28-30
–	Clôture de la session	31-44

---

La composition des délégations qui ont assisté à la séance est indiquée dans le document GC(65)/INF/14

<sup>1</sup> Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et à l'issue des consultations tenues par le Président du Conseil sur les modalités de travail de l'Agence, la réunion du Conseil s'est déroulée sous une forme hybride, certains participants y assistant en personne et d'autres en ligne sur la plateforme Interprefy.

<sup>2</sup> GC(64)/19

---

Le présent compte rendu peut faire l'objet de corrections. Celles-ci devront être soumises, dans une des langues de travail, dans un mémorandum et/ou incorporées dans un exemplaire du compte rendu et adressées au Secrétariat des organes directeurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique par courrier postal [Centre international de Vienne, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche)], par fax (+43 1 2600 29108), par courrier électronique (secpmo@iaea.org) ou via GovAtom, au moyen du lien prévu à cet effet, dans les trois semaines suivant la publication du compte rendu.

## Liste des abréviations

ADM	armes de destruction massive
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CT	coopération technique
États-Unis	États-Unis d'Amérique
FCT	Fonds de coopération technique
MWe	mégawatt électrique
ONU	Organisation des Nations Unies
RPDC	République populaire démocratique de Corée
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union européenne

## **12. Nomination du Vérificateur extérieur (suite)** (GC(65)/6 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'étant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix requise pour le poste de vérificateur extérieur, il sera procédé à un second tour de scrutin. Conformément à l'article 80 du Règlement intérieur, le vote ne portera que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour, à savoir le Président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde.
2. Il est procédé au vote au scrutin secret.
3. M. Powell (Australie) et M<sup>me</sup> Maurer-Neuman Matto (Uruguay) assument à nouveau les fonctions de scrutateurs.
4. Le PRÉSIDENT propose que la Conférence générale examine le point 20 de l'ordre du jour pendant le comptage des votes.

## **20. Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée** (GC(65)/22)

5. M. LULASHNYK (Canada), après avoir présenté le projet de résolution faisant l'objet du document GC(65)/L.11, déclare que, comme le veut la pratique établie de longue date, il a été négocié par un groupe de pays en consultation avec la Chine et la Fédération de Russie et qu'il est soumis au nom de 64 États Membres.
6. Durant les négociations, le groupe restreint, la Chine et la Fédération de Russie se sont efforcés de s'inspirer du texte adopté par consensus par la Conférence générale à sa soixante-quatrième session ordinaire qui est paru sous la cote GC (64)/RES/14. Le groupe restreint a jugé important d'y inclure des informations à jour pour tenir compte des faits nouveaux relatés par l'Agence, tout en reconnaissant l'aspect inédit du contexte des négociations en raison de la pandémie.
7. Les dernières nouvelles concernant les activités nucléaires de la RPDC, notamment les indications « extrêmement troublantes » d'exploitation du réacteur MWe sur le site de Yongbyon et l'achèvement d'une campagne de retraitement au Laboratoire de radiochimie relatés dans le document GC (65)/22, restent très préoccupantes. Il est donc important que la Conférence générale envoie à la RPDC un message fort et unanime qui reflète l'étendue des faits constatés sur le terrain.
8. Le projet de résolution entérine la mobilisation diplomatique et la coopération internationale — notamment les échanges entre les États-Unis et la RPDC, d'une part, et la République de Corée et la RPDC, d'autre part — tout en encourageant les participants à mettre pleinement en œuvre les engagements pris précédemment, y compris celui de la RPDC en faveur d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Il y est rappelé que la RPDC doit abandonner complètement toutes ses armes et ses programmes nucléaires actuels de manière vérifiable et irréversible et cesser immédiatement toute activité connexe, conformément à ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité de

l'ONU. Il y est aussi rappelé que ce dernier a affirmé qu'il continuerait de surveiller en permanence les agissements de la RPDC et qu'il était prêt à renforcer, modifier, suspendre ou lever au besoin les mesures prises à son encontre.

9. Le projet de résolution réaffirme la forte opposition de la communauté internationale à la détention d'armes nucléaires par la RPDC et accrédite l'idée qu'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires contribuerait positivement à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. L'action vigoureuse menée inlassablement par le Secrétariat pour surveiller le programme nucléaire de la RPDC y est saluée et le soutien à la capacité améliorée et continue de l'Agence à jouer un rôle essentiel dans la surveillance et la vérification du programme nucléaire de la RPDC, dans le cadre d'une solution politique que devront trouver les pays concernés, y est réaffirmé.

10. M. Lulashnyk remercie ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de résolution pour leur détermination et leur collaboration constructive. Il est important que la communauté internationale continue de s'exprimer d'une seule voix pour faire comprendre à la RPDC qu'elle ne peut pas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires et qu'elle doit mettre fin, une fois pour toutes, à son programme nucléaire illicite et reprendre la coopération avec l'Agence afin de s'acquitter de ses obligations en matière de garanties. Le projet de résolution ayant bénéficié d'un large soutien, M. Lulashnyk espère qu'il sera adopté par consensus.

11. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.11.

12. Il en est ainsi décidé.

13. M. HIKIHARA (Japon) remercie les États Membres d'avoir appuyé la résolution, dont son pays salue l'adoption, et félicite chaleureusement le représentant du Canada et son équipe d'avoir su faire émerger un consensus à son sujet. Plus tôt en septembre 2021, la RPDC a lancé des missiles balistiques en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, actions que le Japon a condamné avec la plus grande fermeté. Les récentes activités de la RPDC liées au nucléaire et aux missiles constituent une menace pour la paix et la sécurité du Japon, de la région et de l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon estime que, compte tenu de la situation actuelle, la résolution envoie en temps opportun un message unanime de la communauté internationale sur cette question.

14. La déclaration faite par M. Inoue lors de la session en cours de la Conférence générale a souligné l'importance de mettre en œuvre des actions spécifiques en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les ADM et de tous les missiles balistiques de toute portée par la RPDC. La vérification est indispensable pour parvenir à la dénucléarisation de la RPDC et il est donc de la plus haute importance de mettre à profit les compétences, les connaissances et l'expérience de l'Agence.

15. M. BONO (États-Unis d'Amérique), après s'être félicité de l'adoption de la résolution par consensus, déclare que les États Membres se sont une fois de plus exprimés clairement et d'une seule voix pour déplorer la poursuite des activités nucléaires de la RPDC et ont appelé cette dernière à réintégrer le TNP et à se soumettre de nouveau aux garanties de l'Agence.

16. La résolution rappelle que la RPDC doit se conformer pleinement à toutes les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et appelle tous les États Membres à s'acquitter de leurs propres obligations découlant de ces résolutions.

17. Les États-Unis se joignent à d'autres États Membres pour appeler la RPDC à honorer les engagements qu'elle a pris d'œuvrer à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne et sont prêts à user de la diplomatie nécessaire pour obtenir ce résultat important.

18. Les États-Unis remercient le Directeur général et le Secrétariat pour l'attention constante et soutenue qu'ils portent à cette question. Ils continuent d'appuyer les efforts déployés par le Secrétariat pour rester prêt à jouer un rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la RPDC.

19. M. SHIN Chae-hyun (République de Corée), se félicitant de l'adoption de la résolution, déclare que l'unanimité des 173 États Membres montre que la communauté internationale soutient vigoureusement la dénucléarisation complète de la RPDC et l'instauration d'une paix et d'une stabilité permanentes dans la péninsule coréenne. La résolution souligne l'importance de créer des conditions favorables à un règlement diplomatique et pacifique de la question.

20. Les actions diplomatiques de ces dernières années ont abouti à un engagement clair en faveur d'un objectif commun, à savoir la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, et ont défini une approche mutuellement acceptable pour l'atteindre. En étroite coopération avec ses partenaires, la République de Corée s'efforce de surmonter des décennies de méfiance et de tensions, de modifier fondamentalement la situation en matière de sécurité dans la péninsule coréenne et de parvenir à une dénucléarisation complète et à une paix permanente. La résolution et le rapport figurant dans le document GC(65)/22 abondent dans le sens de la République de Corée qui pense que les questions du nucléaire en RPDC doivent être traitées de toute urgence par la diplomatie et le dialogue.

21. Le Gouvernement sud-coréen s'efforce par tous les moyens, dans le cadre du processus de paix concernant la péninsule coréenne, de faciliter une reprise rapide du dialogue entre les États-Unis et la RPDC, ainsi qu'entre la République de Corée et la RPDC — et il exhorte cette dernière à répondre à son appel à la reprise du dialogue.

22. En septembre 2021, lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le président Moon Jae-in a demandé une fois de plus à la communauté internationale de mobiliser ses forces en faveur d'une déclaration de fin de guerre dans la péninsule coréenne, qui pourrait induire des progrès irréversibles en matière de dénucléarisation et ouvrir la voie à une ère de paix totale. La République de Corée compte sur l'appui sans faille de la communauté internationale pour atteindre cet objectif commun.

23. La République de Corée salue l'action menée par l'Agence pour être, davantage encore, prête à jouer le rôle essentiel qui lui reviendra dans la surveillance et la vérification du programme nucléaire de la RPDC dès qu'un accord aura été conclu par les parties concernées. Il convient aussi de remercier sincèrement les coauteurs de la résolution — le Canada pour sa conduite avisée du processus ainsi que le groupe restreint, la Chine et la Fédération de Russie pour leurs contributions décisives et constructives — et les États Membres qui se sont associés au consensus. La République de Corée félicite également le Président d'avoir mené à bonne fin la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale.

**La séance est suspendue à 10 h 45 ; elle reprend à 11 h 15.**

## **12. Nomination du Vérificateur extérieur (suite)** **(GC(65)/6 et Add.1)**

24. Le PRÉSIDENT annonce le résultat du scrutin organisé pour le choix du Vérificateur extérieur.

25. S'agissant du choix du Vérificateur extérieur, le résultat du vote est le suivant :

Bulletins de vote déposés : 126

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 122

Majorité requise : 62

Suffrages obtenus :

Cour fédérale des comptes de l'Allemagne 55

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde 67

26. Ayant obtenu la majorité requise, le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde est dûment désigné comme Vérificateur extérieur pour les exercices 2022 à 2027.

27. Le PRÉSIDENT félicite le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour sa nomination.

## **29. Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2022** **(GC(65)/21)**

28. Le PRÉSIDENT déclare que le document GC(65)/21/Rev.1 présente de manière détaillée les contributions au FCT pour 2022 que les gouvernements avaient annoncé au Directeur général le 23 septembre 2021, avant 17 heures.

29. Depuis l'envoi de ce document à l'impression, un autre État Membre a communiqué une promesse de contributions : le Rwanda (2 732 €). Cela porte le total des promesses de contributions à la fin de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale, soit celles de 80 États Membres, à 29 171 890 euros, ce qui représente 30,3 % de l'objectif du FCT pour 2022. Les 80 États Membres qui ont promis des contributions représentent 46 % des États Membres.

30. Le pourcentage de l'objectif de contributions au FCT promis à la fin de la soixante-cinquième session ordinaire est inférieur de 1,5 % à celui de l'année précédente. Le Président invite instamment toutes les délégations qui n'ont pas encore promis de contributions pour 2022 à le faire et à s'acquitter de la totalité de leur part de l'objectif le plus tôt possible, de façon que le Secrétariat puisse soumettre au Comité de l'assistance et de la coopération techniques, lors de sa réunion de novembre 2021, un projet de programme de CT et de budget pour 2022 basé sur le montant des contributions reçues, et par la suite mettre en œuvre ce programme sans obstacle ni incertitude.

## – Clôture de la session

31. Le PRÉSIDENT dit que des représentants de haut niveau des États Membres, dont un président, deux vice-présidents et 55 ministres, ont assisté, soit en personne, soit en ligne, à la session en cours de la Conférence générale. Pendant la discussion générale, 135 orateurs ont pris la parole. Au total, 83 manifestations parallèles se sont déroulées.
32. M. FARHANE (Maroc) félicite le Président pour sa direction avisée. Le bon déroulement et l'issue heureuse de la Conférence générale reflètent véritablement l'engagement des États Membres en faveur de l'action multilatérale et de l'« esprit de Vienne » qui privilégie le consensus pour traiter les questions de société et de sécurité dans le monde.
33. M<sup>me</sup> ŽVOKELJ (Slovénie), prenant la parole au nom de l'UE, remercie le Président pour son habileté à mener les débats de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale. Il convient aussi de remercier les Vice-Présidents et le Secrétariat, dont le travail considérable a été très apprécié, ainsi que le personnel d'appui qui a œuvré sans relâche pour assurer le bon déroulement de la session.
34. M<sup>me</sup> HÄMÄLÄINEN (Finlande), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, salue la conduite avisée des débats et les excellentes orientations du Président au cours de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale. La Conférence s'est déroulée avec succès sous une forme hybride dans des circonstances exceptionnelles – une grande réussite.
35. Le Groupe exprime sa gratitude aux Vice-Présidents et à tous ceux qui ont été désignés pour occuper des fonctions durant la Conférence générale. Il félicite M. Bilodeau du Canada et son Vice-Président pour le doigté dont ils ont fait preuve à la tête de la Commission plénière et pour le caractère constructif des délibérations au sein de cette dernière. En outre, il exprime sa gratitude à tous les coordinateurs des résolutions de la Conférence générale.
36. Le Groupe remercie chaleureusement le Directeur général et le Secrétariat, en particulier les traducteurs et la Section des services de conférence, pour leurs efforts inlassables et leur dévouement qui ont assuré le succès de la soixante-cinquième session de la Conférence générale. Il félicite tous les États Membres pour leurs délibérations et discussions constructives, qui ont entretenu l'« esprit de Vienne ».
37. M. SADLER (Australie), prenant la parole au nom du Groupe Asie du Sud-Est et Pacifique, remercie le Président d'avoir su encadrer de manière efficace et très efficiente le déroulement de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale. Il exprime également sa gratitude au Président de la Commission plénière ainsi qu'à son Vice-Président pour leur collaboration et l'esprit constructif dont ils ont fait preuve en dirigeant les travaux de cette instance.
38. Le Groupe apprécie au plus haut point les efforts inlassables et professionnels déployés par le Directeur général et le Secrétariat pour animer cette conférence savamment orchestrée et bien organisée, ainsi que l'esprit de coopération, la patience et la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations pour obtenir des résultats concluants.
39. M. ALOBAIDI (Koweït) remercie les États Membres de la confiance accordée à son pays et exprime la fierté de ce dernier quant à l'élection de son ambassadeur en tant que Président, qui a su habilement diriger la session. Il transmet ses remerciements aux membres du Bureau, au Directeur général, au Secrétariat des organes directeurs et aux autres membres du personnel de l'Agence.

40. Le PRÉSIDENT, remerciant les délégations pour leurs paroles aimables, déclare qu'assurer la présidence de la Conférence générale a été un honneur et un privilège pour lui-même et pour son pays. La soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale s'est tenue dans des circonstances inhabituelles en raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, grâce à la coopération de tous les États Membres qui se sont mobilisés pour traiter les questions considérées, les difficultés rencontrées pendant la Conférence ont pu être surmontées.

41. Avant de conclure, le Président exprime sa gratitude pour le soutien et l'aide dont il a bénéficié, grâce auxquels il a pu exercer ses responsabilités avec succès et efficacité. Il adresse aussi ses sincères remerciements au Président de la Commission plénière, ainsi qu'à son Vice-Président, pour l'habileté dont ils ont fait preuve dans leur conduite des délibérations de la Commission. Il remercie les Vice-Présidents et les membres du Bureau pour leur précieuse contribution aux travaux de la Conférence.

42. Il remercie également le Directeur général et le personnel compétent et dévoué de l'Agence — notamment les interprètes, traducteurs, rédacteurs de comptes rendus, fonctionnaires des conférences, agents des services généraux, ainsi que le Secrétariat des organes directeurs — pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans des circonstances exceptionnelles. Il remercie en outre les autorités autrichiennes et la ville de Vienne pour leur hospitalité.

43. Enfin, conformément à l'article 48 du Règlement intérieur, il invite les délégués à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

**L'assistance se lève et observe une minute de silence.**

44. Le PRÉSIDENT déclare close la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale.

**La séance est levée à 11 h 40.**